

INTERPELLATION

Auteur CVPO, par Urs Juon et Aron Pfammatter
Objet Raum+ Valais: un programme d'occupation pour l'EPF et le RWO?
Date 10.12.2019
Numéro 5.0482

Les communes se sont attelées depuis longtemps à la mise en conformité des plans d'affectation communaux avec les nouvelles dispositions de la LAT. Les réserves en zones à bâtir – même sur le plan régional – sont parfaitement connues des autorités communales et des urbanistes.

Pourquoi, sous prétexte d'identifier les réserves en zones d'activités, le Service du développement territorial lance-t-il maintenant un nouveau projet portant sur l'analyse de l'ensemble de la zone à bâtir, dont le gain en termes de connaissances sera quasiment nul?

Les expériences faites avec Raum+ dans l'agglomération de Brigue-Glis-Naters ainsi que dans la vallée de Conches ont montré que les résultats des études effectuées n'ont pas apporté d'input supplémentaire et n'étaient pas applicables. Pourquoi cela? Parce que Raum+ n'est pas une méthode adaptée aux zones rurales.

Conclusion

D'où les questions suivantes:

- Combien coûte le mandat confié à l'EPF et quelle est l'étendue du mandat confié à la RWO?
- Dans quelle mesure ce projet occupera-t-il le Service (équivalents plein temps)?
- Quand le Service du développement territorial cessera-t-il d'occuper les communes avec de nouvelles études dont les conclusions entraînent toujours plus de nouvelles restrictions pour les territoires des communes? Une étude du paysage est également dans le pipeline.